

**CENTRE AUDIOVISUEL D'ETUDES JURIDIQUES
DES UNIVERSITES DE PARIS**

**LICENCE 2
DELESTAGE FEVRIER 2010
POUR LES MATIERES DU SEMESTRE 3**

AVIS FAISANT OFFICE DE CONVOCATION

Ne peuvent se présenter au délestage
que les étudiants ayant effectué leur inscription pédagogique
Au Centre audiovisuel

*(Il n'y a pas d'inscription particulière pour se présenter à ce délestage
Il n'y aura pas de convocation envoyée à l'étudiant pour le délestage de février)*

Les épreuves se déroulent au Centre René Cassin
17, rue st. Hippolyte – 75013 – Paris
Métro : Glacière – Gobelins ou Glacière

ECRITS

Vous devez vous présenter une demi-heure avant le début des épreuves écrites

N.B. : Aucune session de remplacement n'est possible pour les étudiants en double cursus

Ce délestage concerne les enseignements du semestre 3 : les étudiants qui se sentent prêts pourront s'y présenter. Ce délestage se fait par matière. Quelle que soit la note obtenue, l'étudiant ne pourra plus présenter cette matière à la session d'examen de mai/juin.

Unité fondamentale 1

Droit civil - Samedi 6 février 2010 – 9h 30 à 12h 30 (Amphi 1)
Droit administratif - Samedi 6 février 2010 – 14h 00 à 17h 00 (Amphi 1)

Unité d'enseignements 2

Histoire des idées politiques - Mardi 2 février 2010 – 17h 30 – 18h 30 (Amphi 1)
Droit pénal - Mardi 2 février 2010 – 19h 30 – 20h 30 (Amphi 1)

ORAUX

**Finances publiques et Droit civil des biens
mercredi 3, jeudi 4 et vendredi 5 février 2010**

**Les étudiants ne peuvent changer de jury, Sauf autorisation obtenue sur justificatif du secrétariat.
Toute demande doit être faite avant le 22 janvier 2010**

Les salles seront communiquées ultérieurement sur le site et sur la porte du Centre audiovisuel.

Mercredi 3 février

Etudiants de A à B – 9h précises - Etudiants de C à D – 14h précises

Jeudi 4 février

Etudiants de E à K – 9h précises - Etudiants de L à M – 14h précises

Vendredi 5 février

Etudiants de N à P – 9h précises - Etudiants de Q à Z – 14h précises

Documents autorisés en Licence 2

Dt. civil: code civil non annoté – Dt. administratif – aucun document.

**Pour les étudiants inscrits par équivalence, ayant le Droit civil et le Droit constitutionnel à rattraper,
voici les dates du délestage de ces deux disciplines de Licence 1**

Droit civil : Samedi 13 février 2010 de 9h 30 à 12h 30 (Amphi 1)

Droit constitutionnel : Samedi 13 février de 14h 00 à 17h 00 (amphi 1)

Aucun document autorisé

Les étudiants AJAC 1 doivent se reporter au guide pratique et au planning de travail de

Licence 1 distribué lors de l'inscription pédagogique pour connaître les dates d'examen des matières de Licence 1 qu'ils ont à présenter.

Attention : Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants handicapés qui sont autorisés par la médecine préventive de leur Université à pouvoir bénéficier d'un tiers-temps. Se faire connaître au secrétariat avant le 22 janvier 2010.

Résultats le : mardi 6 avril 2010 à 11h

Affichés devant le secrétariat sauf pour les étudiants de Paris I qui les consulteront sur le site de Paris I (activer messagerie <http://malix.univ-paris1.fr> et <http://www.univ-paris1.fr> rubrique étudiants puis résultats en ligne et résultats aux examens).

Consultation des copies :

Les étudiants qui le souhaitent pourront consulter leur (s) copie (s) lors des permanences des enseignants.
